

La Direction Régionale ILE DE FRANCE de l'ADEME enrichit le dispositif national d'aide aux professionnels « Tremplin pour la transition écologique des PME » par 3 nouvelles actions en faveur de la mobilité propre et de la réduction des émissions de polluants

Résolument ciblée vers les professionnels contraints d'utiliser des véhicules utilitaires légers, pour exercer leur activité et circuler au sein de la Zone à Faible Emissions, l'aide financière de l'ADEME est réservée aux TPE, PME et Associations dont le siège social se situe dans l'une des 77 communes de la ZFE du Grand Paris. Elle est éligible dans les 3 cas suivants :

Acquisition d'un vélo cargo :	1 500 €
Acquisition d'une remorque et accessoires pour vélo cargo :	1500 € supplémentaires
Acquisition ou location en crédit-bail d'une fourgonnette électrique neuve	5 000 €
Dont le PTAC est inférieur à 2,5 T, et en remplacement d'un véhicule ancien mis à la casse	
Acquisition ou location en crédit-bail d'une fourgon électrique neuf	9 000 €
Dont le PTAC est compris entre 2,5 et 3,5 T et en remplacement d'un véhicule ancien mis à la casse	

Le montant minimal d'aide par dossier de demande est fixé à 5000 €.

Cette aide est cumulable avec les aides d'Etat et les aides de la région. Ainsi les aides cumulées peuvent dans les 3 cas, atteindre les montants suivants, réduisant sensiblement le « reste à charge » pour le bénéficiaire :

	Acquisition d'un vélo cargo	Acquisition ou crédit-bail d'une fourgonnette électrique neuve	Acquisition ou crédit-bail d'un fourgon électrique neuf
Bonus écologique	1000	5000	5000
Prime à la conversion	1500 (1)	7000 (1)	9000 (1)
Région Ile de France / Ville de Paris	0 - 1500 (3) / 1200 (4)	6000 (2)	6000 (2)
ADEME	1500 (+1500 remorque et accessoires)	5000 (1)	9000 (1)
Total	2500 à 5500 €	17 000 à 23 000 €	23 000 à 29 000 €

(1) Destruction obligatoire de l'ancien véhicule polluant

(2) Achat seul, la région ne finance pas le crédit-bail. La somme des aides est plafonnée à 50% du coût d'acquisition

(3) Financement de vélo cargo par la région sous conditions : <https://www.iledefrance.fr/cheque-vert-pour-15a-transition-ecologique>

(4) La Ville de Paris propose 1200 € pour l'acquisition d'un vélo cargo par une PME immatriculée sur Paris

Par cette nouvelle action, l'ADEME Ile de France souhaite contribuer concrètement à la réduction des polluants, et particulièrement des oxydes d'azote, dans un territoire à contentieux, objet d'une nouvelle condamnation par le Conseil d'Etat.

Procédure d'accès sur la plateforme Agir :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/tremplin-transition-ecologique-pme>

Au paragraphe 2 : **Rassembler l'ensemble des documents**, Mon projet : saisir « investissement »

Puis remplir le tableur Excel : https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/2022-05-09%20ADEME_Tremplin%20Transition%20Ecologique%202022.xlsm

Voici le détail des 3 actions mobilité propre en faveur de la qualité de l'air, dans la zone à faible émission de la Métropole du Grand Paris :

Remplacement d'un véhicule thermique par une fourgonnette neuve électrique	5 000 €
<p>Une aide financière peut vous être versée pour remplacer une fourgonnette thermique polluante par une fourgonnette électrique.</p> <p>Pour déterminer s'il s'agit d'une fourgonnette, vérifiez sur la carte grise. Votre véhicule est concerné si : J1 = CTTE (hors J3 = DERIV VP) et F2 = PTAC ≤ 2500 kg</p> <p>Pour déterminer si le véhicule est polluant : vérifiez sa vignette Crit'Air. Sont concernés les véhicules non classés, Crit'Air 5, 4 et 3.</p> <p>Un site internet vous aide dans cette démarche : https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/</p> <p>Le véhicule ancien devra impérativement être mis au rebut dans un centre VHU (véhicule hors d'usage) agréé.</p> <p>Si vous souhaitez remplacer votre véhicule par une version électrique (achat ou crédit bail), vous pourrez également bénéficier du bonus écologique et de la prime à la conversion : https://www.ecologie.gouv.fr/prime-conversion-bonus-ecologique-toutes-aides-en-faveur-mobilite-propre</p> <p>Attention, si vous recevez une aide de l'ADEME, vous devrez ensuite conserver ce véhicule jusqu'à ce qu'il soit amorti dans votre comptabilité.</p>	
Remplacement d'un véhicule thermique par un fourgon neuf électrique	9 000 €
<p>Une aide financière peut vous être versée pour remplacer un fourgon thermique polluant par un fourgon électrique neuf.</p> <p>Pour déterminer s'il s'agit d'un fourgon, vérifiez sur la carte grise. Votre véhicule est concerné dans les deux cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- J1 = CTTE (hors J3 = DERIV VP) et F2 = PTAC > 2500 kg ;- ou bien J1 = VASP et F2 = PTAC > 2500 kg. <p>Pour déterminer si le véhicule est polluant : vérifiez sa vignette Crit'Air. Sont concernés les véhicules non classés, Crit'Air 5, 4 et 3.</p> <p>Le véhicule ancien devra impérativement être mis au rebut dans un centre VHU (véhicule hors d'usage) agréé.</p> <p>Si vous souhaitez remplacer votre véhicule léger par une version électrique (achat ou crédit bail), vous pourrez également bénéficier du bonus écologique et de la prime à la conversion : https://www.ecologie.gouv.fr/prime-conversion-bonus-ecologique-toutes-aides-en-faveur-mobilite-propre</p> <p>Attention, si vous recevez une aide de l'ADEME, vous devrez ensuite conserver ce véhicule jusqu'à ce qu'il soit amorti dans votre comptabilité.</p>	
Vélo cargo pour un usage professionnel	1 500 €
<p>Une aide financière peut vous être versée pour l'achat d'un vélo cargo, à assistance électrique ou non, réservé à un usage professionnel comme la livraison à la clientèle.</p> <p>Est considéré comme vélo-cargo, un cycle à deux ou 3 roues vendu pour transporter davantage de charge qu'un pilote avec 30kg de chargement supplémentaire (25kg à l'arrière et 5kg à l'avant). Cela inclut notamment les biporteurs, les triporteurs et tricycles et, par extension, l'ensemble attelage vélo + remorque (le vélo tracteur est en général un vélo de type tout terrain très solide, capable d'encaisser des chocs importants).</p> <p>Pour la logistique urbaine (livraison, artisans...), une aide financière peut vous être accordée pour l'acquisition d'une remorque vélo ou d'un conteneur vélo permettant de compléter l'équipement d'un vélo cargo ou d'un VAE. Ces matériels sont destinés à un usage permettant de transporter des marchandises.</p> <p>A noter :</p> <ul style="list-style-type: none">- vous pouvez bénéficier également du bonus écologique de 1000 € maximum pour l'achat d'un vélo-cargo : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15071- Les vélo-cargos équipés de batteries au plomb ne sont pas éligibles. <p>Attention, si vous recevez une aide de l'ADEME, vous devrez ensuite conserver ce véhicule jusqu'à ce qu'il soit amorti dans votre comptabilité.</p>	

Pour toute question :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/form/contact> ou

ademe.ile-de-france@ademe.fr